



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
Bureau de développement des télécommunications
Unité des données et statistiques des télécommunications

20 novembre 2002
Original: Anglais

3^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales
Genève, 15 - 17 janvier 2003

Document: WICT-06F

Source: UIT, Suisse

Titre: **RÉSOLUTION PLEN/1 (Marrakech, 2002) - Indicateurs de connectivité communautaire**

RÉSOLUTION PLEN/1 (Marrakech, 2002)

Indicateurs de connectivité communautaire¹

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Marrakech, 2002),

consciente

- a) que l'innovation technologique, la numérisation et les technologies de l'information ont profondément modifié la façon dont les êtres humains ont accès à la connaissance et communiquent entre eux;
- b) qu'il est nécessaire de promouvoir la connaissance et les compétences de toutes les populations pour renforcer le développement économique, social et culturel et pour améliorer la qualité de vie des citoyens du monde,
- c) que, chaque Etat Membre s'efforce d'élaborer ses propres politiques et réglementations, afin de réduire le plus efficacement possible la fracture numérique qui sépare ceux qui ont accès à la communication et à l'information et ceux qui n'y ont pas accès,

reconnaissant

- a) que le Sommet mondial sur la société de l'information constitue une occasion d'établir une stratégie mondiale visant à réduire la fracture numérique du point de vue du développement;
- b) que l'indicateur de base généralement utilisé dans le domaine des télécommunications était celui du nombre de lignes téléphoniques fixes pour cent habitants, mais que cet indicateur ne correspond plus au taux de pénétration réel des services de télécommunication dans les pays où des programmes d'accès communautaire ont été mis en oeuvre,

reconnaissant en outre

- a) que la téléphonie fixe n'est plus le seul moyen de communication entre les personnes, les villes et les pays;
- b) qu'afin de fournir à la population un accès plus rapide aux services de télécommunication, de nombreux pays ont mis en oeuvre des politiques publiques de connectivité communautaire dans les communautés mal desservies en moyens de télécommunication;
- c) qu'une tendance radicalement nouvelle se fait jour dans la réalisation du service universel, tendance à privilégier la connectivité communautaire et l'accès à large bande au lieu de chercher à fournir, à court terme, à tous les ménages une ligne téléphonique,

ayant à l'esprit

- a) que, afin de tenir dûment informés les décideurs publics de chaque pays, l'UIT rassemble et publie périodiquement diverses statistiques qui donnent une idée des progrès et du taux de pénétration des services de télécommunication dans les différentes régions du monde;

¹ Par connectivité communautaire, on entend ici la possibilité d'avoir accès aux services de télécommunication depuis un terminal mis à la disposition d'une communauté, afin d'en faciliter l'utilisation.

- b) que les indicateurs actuels ne permettent pas de mesurer l'incidence réelle qu'a la mise en oeuvre de la connectivité communautaire;
- c) qu'il est nécessaire d'élaborer de nouveaux indicateurs pour analyser le développement des communautés où est mise en place la connectivité communautaire de façon à pouvoir mesurer l'incidence et l'efficacité réelles des politiques publiques de chaque pays;
- d) que, conformément aux directives de la Conférence de plénipotentiaires, il faut s'assurer dans la mesure du possible que les politiques et les stratégies de l'Union sont parfaitement adaptées à l'évolution constante des télécommunications,

notant

- a) que la réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales sera organisée en 2003, afin d'analyser les indicateurs de télécommunication;
- b) que des réunions préparatoires régionales et mondiales seront également organisées pour présenter des propositions pour le plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information,

décide de charger le Secrétaire général

de promouvoir l'adoption des mesures nécessaires pour que les indicateurs de connectivité communautaire soient pris en compte dans les réunions régionales et mondiales convoquées pour élaborer le plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information,

décide de charger les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications et du Bureau de la normalisation des télécommunications

- 1 d'encourager dans leur Secteur respectif les travaux nécessaires pour définir et adopter de nouveaux indicateurs permettant de mesurer l'incidence réelle de la connectivité communautaire sur le développement des communautés;
- 2 d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales, qui se tiendra en janvier 2003, un point sur l'étude de ce nouvel indicateur de connectivité communautaire,

invite les Etats Membres

à participer activement aux travaux qui seront menés au niveau régional ou mondial pour élaborer ces nouveaux indicateurs de connectivité communautaire.